



BNP PARIBAS

Dispositions Spéciales
« Offre Commerciale 2023 : 0,50 % Frais sur Versements »

Offre disponible du 20 mars 2023 au 31 décembre 2023 inclus

Cette offre peut être close à tout moment. Elle peut être cumulable avec d'autres offres en cours.

Cette offre est disponible au sein des contrats :

BNP Paribas Multiplacements, BNP Paribas Multiplacements 2, BNP Paribas Multiplacements PER,
Plan Epargne Retraite des Particuliers (PERP), BNP Paribas Multiplacements Privilège,
BNP Paribas Multiciel Privilège, BNP Paribas Multiciel Privilège 2,
BNP Paribas Libertéa Privilège, BNP Paribas Libertéa, BNP Paribas Multihorizons

Les versements effectués exclusivement sur le site mabanque.bnpparibas.fr ou mabanqueprivée.bnpparibas.fr entre le **20 mars 2023 et le 31 décembre 2023 inclus** bénéficient de frais sur versements réduits au taux de **0,50 %**.

Ces frais sur versements réduits s'appliquent :

- au versement initial,
- aux versements complémentaires,
- aux versements réguliers mis en place entre le **20 mars 2023 au 31 décembre 2023 inclus**. Ces frais sur versements réduits ne s'appliquent pas en cas de suspension des versements réguliers puis de remise en place à compter du 1er janvier 2024.

Cette offre s'applique quels que soient les supports choisis.

En dehors de la période de commercialisation de l'offre, les frais maximums sur versements prévus par la Notice ou le Projet de contrat valant note d'information de ces contrats s'appliqueront :

- **2,75 % maximum** pour les contrats BNP Paribas Multiplacements Privilège, BNP Paribas Libertéa Privilège, BNP Paribas Libertéa, BNP Paribas Multiplacements, BNP Paribas Multiplacements 2, BNP Paribas Multiciel Privilège et BNP Paribas Multiciel Privilège 2, BNP Paribas Multihorizons.
- **2,50 % maximum** pour le contrat BNP Paribas Multiplacements PER
- **4 % maximum** pour le contrat PERP (Plan d'Epargne Retraite des Particuliers).

En cours de vie du contrat, d'autres frais sont prélevés (frais de gestion, frais d'arbitrage, etc), selon les conditions définies dans les dispositions contractuelles du contrat.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Cardif Assurance Vie / Cardif Retraite ne s'engage par ailleurs, que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

BNP PARIBAS – S.A. au capital de 2 468 663 292 euros - Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris – Identifiant C.E FR76 662 042 449 – N° ADEME : FR200182_03KLJL – Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris - ORIAS n°07 022 735 – www.bnpparibas.com

CARDIF Assurance vie – SA au capital de de 719 167 488 € - R.C.S. Paris 732 028 154 –Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris – Bureaux : 8, rue du Port, 92728 Nanterre Cedex - France - Tél. 01 41 42 83 00

CARDIF Retraite – S.A. au capital de 260 000 000 € - R.C.S. Paris 903 364 321 – Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances – Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris – Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX – Tel : 01 41 42 83 00

N ° ADEME : FR200182_03KLJL

